

Concours de peinture

« Prix Christine Maurin »

Samedi 20 juin 2026

Règlement

Organisateur : AIGUILHE ANIMATION

Article 1 : Préambule :

L'Association « **Aiguilhe Animation** » organise, dans le cadre des manifestations du « **Printemps de la Borne** » un concours de peinture et de dessin en plein air, réservé à tous les amateurs (Enfants / Adultes) en hommage à Christine Maurin et dans le but de promouvoir la pratique des arts plastiques et la découverte de notre patrimoine local.

Article 2 : Principes

2-1 Objet du Concours :

Le concours a pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin de la Borne, de ses rives ou de son environnement.

Les œuvres présentées doivent être originales et exécutées sur place, sur un lieu public entre la passerelle du camping du Puy en Velay et le Gué des vignes - Avenue de Roderie (Magasin Lidl Chadrac)

2-2 Supports autorisés :

Chaque artiste apporte son propre matériel (1 ou 2 supports)

Tous les supports et formats sont acceptés pour peu qu'ils soient légers ou de faible épaisseur (papier, toile, carton ...)

Prévoir un système d'accroche pour l'exposition des œuvres.

2-3 Les techniques autorisées :

Toutes les techniques sont acceptées : huile, aquarelle, acrylique, gouache, pastel, crayons de couleurs... à l'exclusion des procédés photographiques

Article 3: Inscriptions et déroulement du concours:

3-1 Participation

La participation au concours est entièrement gratuite

3-2 Inscriptions :

Les inscriptions auront lieu le samedi **20 juin 2026** de **8h à 10h** sur le stand **d'Aiguilhe Animation près du stade de football d'Aiguilhe**

Chaque participant fera tamponner et numéroter un ou deux supports vierges

Une seule œuvre tamponnée par participant est admise à concourir.

Aucun membre du jury ne peut participer au concours de peinture (Sauf si hors compétition)

3-3 Déroulement du concours :

Chaque participant se positionne à l'emplacement de son choix sur la promenade de la Borne dans les limites déterminées.

Lors du concours, les organisateurs peuvent réaliser des clichés photographiques des participants

Article 6 : remise des œuvres non signées de 18 h à 19 h
le 20 juin 2026 à la maison des associations d'AIGUILHE .

Article 7 : délibération du jury **le samedi 27 juin 2026 de 17 h à 18 h**. Les œuvres seront exposées du 22 juin au 27 juin à la maison des Associations d'Aiguilhe. Le public sera invité à venir voter les après-midi de 15 h à 18 h afin de décerner les prix du public enfant et adulte

Article 8 : proclamation des résultats et remise des prix **le samedi 27 juin 2026, à 18h** à la maison des Associations d'Aiguilhe

Article 9 : Composition du jury :

- Gilles Varenne - (photographe)
- Michel Bilard «Billy » - (pastelliste)
- Un représentant du Conseil municipal d'Aiguilhe
- Un représentant d'Aiguilhe Animation
- Sébastien Falcon (Cap tourisme)
-

Article 10 : Dotation des prix

- Prix « Christine Maurin » Bon d'achat de 200 € Mairie d'Aiguilhe.
- Prix Enfants 6-12 ans – Bon d'achat de 50 € Weldom
- Prix Juniors 13-17 ans – Bon d'achat de 50 € Weldom
- Prix du public enfant -Bon d'achat de 50 € Super U
- Prix du public adulte- Bon d'achat de 200 € Aiguilhe Animation

Article 11 : Le comité d'organisation se réserve le droit de propriété des œuvres primées. Il est demandé à chaque participant non primé de récupérer son œuvre le samedi 27 juin 2026 à 18 h 00 à la maison des associations d'Aiguilhe.

Merci de bien vouloir vous présenter à l'accueil muni **d'une carte d'identité obligatoire pour le retrait de votre tableau.**

Article 12: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours en cas d'intempérie.

Article 13 : Le jury est libre de son choix, les réclamations ne seront pas prises en compte.

Article 14 : Chaque candidat doit être couvert par sa propre responsabilité civile.